

La Tour-en-Scène

Festival international de théâtre amateur de langues gréco-latines

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

- Dates :** 16 - 20 octobre 2024
- Lieu :** 1814 La Tour-de-Peilz (VD), 1844 Villeneuve (VD) en Suisse
- Salles :** 3 salles à disposition 55 - 75 - 150 places
1 grande scène disponible le samedi
- Date limite d'inscription :** **15 mai 2024**, formulaires de candidature à retourner par mail :
lili.suter59@gmail.com - festivals@fssta.ch
- Type de festival :** Ouvert à toutes les troupes de théâtre amateur « exclusivement ».
Seul le metteur en scène et/ou le technicien peuvent être professionnels.
Les troupes doivent être affiliées à la FSSTA, FSSI, BVV/UTP/AGT et ZSV pour la Suisse ainsi qu'à toutes les fédérations affiliées au CIFTA.
Participation avec remise d'attestations.
- Type de pièces :** Spectacles en langues françaises, gréco-latines ainsi que toutes les langues suisses (Français, Allemand, Italien et Romanche)
Toute production sans restriction de genre, Vaudeville, classique, contemporain...
- Durée :** 30 minutes minimum - 90 minutes maximum
Sans entracte
- Mise en place :** 2 heures, avant spectacle effectuée par la troupe
Démontage maximum 30 minutes, également effectuée par la troupe
- Droits d'auteurs :** Pris en charge par le festival
La troupe doit fournir l'autorisation de jouer accordée par l'organisme de perception de son pays.
En cas de désistement de la part de la compagnie, tous droits autorisant à jouer la pièce seront à la charge de la compagnie
- Assurances :** La troupe doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Sélection des spectacles : Assurée par le comité d'organisation.

Une fois le choix des spectacles retenus établi, les troupes candidates en seront informées et ce, avant le **30 juin 2024**.

Les troupes qui se portent candidates doivent envoyer leurs dates de représentations à venir accompagnées de deux invitations ou un lien numérique (youtube, we transfer,...) permettant de visualiser la pièce présentée. Eventuellement se référer à un membre du comité d'organisation du festival qui aurait eu l'occasion de voir le spectacle.

Conditions d'accueil :

Le nombre de membres de la troupe pris en charge est constitué des comédiens distribués sur scène, plus 2 personnes actives dans le spectacle (metteur en scène, régisseur) mais pour un maximum de 10 personnes.

Logements :

Uniquement pour les troupes étrangères, tessinoises, suisse-allemandes et grisonnes.

Prise en charge par l'organisateur pour la nuit qui suit sa représentation.

Repas :

Pour toutes les troupes.

Collation à l'arrivée de la troupe, eau, fruits et petits snacks en loge

Prise en charge d'un repas par l'organisateur le jour de la production pour toute la distribution + 2 personnes mais au maximum 10 personnes.

Défraiements :

Pour les troupes étrangères, l'indemnité sera égale à 0,70cts le km par véhicule de 4 personnes pour 2 allers-retours, max 2 véhicules par compagnie, depuis la frontière la plus proche. Ou : prix du billet de train (CFF 2ème classe) depuis l'Aéroport de Genève, jusqu'à la Tour-de-Peilz.

Pour les troupes suisses : L'indemnité sera de CHF 200.—par troupe.

Renseignements : Liliane Suter

lili.suter59@gmail.com

festivals@fssta.ch